



TROPHEE REGIONAL DES JEUNES VETETISTES T.R.J.V REGLEMENT 2015

1- DEFINITION

1-1- La commission régionale de VTT Normandie met en place le “ TROPHEE REGIONAL DES JEUNES VETETISTES ”- “ T.R.J.V ”

1-2- Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s’engage à se soumettre sans réserve à toutes ces propositions.

1-3- La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l’application du présent règlement.

2- PARTICIPATION

Le TRJV est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d’une licence délivrée par la FFC, ainsi qu’aux non-licenciés sur présentation d’un certificat médical datant de moins de 1 an spécifiant la non-contre-indication à la pratique du VTT.

3- CATEGORIES

3-1- Les catégories sont les suivantes :

- | | | |
|-------------------|------------------------|-------------|
| - Pupilles G & F | né (es) en 2005- 2006: | 9 à 10 ans |
| - Benjamins G & F | né (es) en 2003- 2004: | 11 à 12 ans |
| - Minimes G & F | né (es) en 2001- 2002: | 13 à 14 ans |
| - Cadets G & F | né (es) en 1999- 2000: | 15 à 16 ans |

3-2- Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4- ENGAGEMENTS

4-1- Les droits d'engagements pour toutes les épreuves du TRJV sont fixés à 3 Euros pour les licenciés FFC et à 5 Euros pour les non licenciés.

4-2- Les majorations pour les non licenciés ou pour un engagement sur place sont au bénéfice du club organisateur.

4-3- Les engagements par courrier ou par mail sont limités à 72h avant l'épreuve.

4-4- Les engagements qu'ils soient groupés par club ou individuels doivent comporter les éléments suivants :

Nom : Prénom : Date de naissance : N° licence : Club : Catégorie :

En cas de manquement à cette règle, l'inscription ne sera pas validée. Ainsi le ou les pilotes responsables seront considérés comme engagés sur place avec la majoration s'ils viennent.

Les pilotes engagés dans les règles ne pourront pour quelque raison que ce soit être substitué par d'autres s'ils sont absents

5- MARQUES DE COURSE

5-1- Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'une plaque de guidon.

5-2- Les plaques de guidon seront fournies par l'organisateur. Le numéro servira pour l'ensemble des épreuves d'une journée.

5-3- Les concurrents devront obligatoirement porter de façon très visible les plaques portant le ou les sigles des partenaires sponsorisant le club organisateur et la CRVTT.

6- L'ACCUEIL ET LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF

6-1- L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront sur une tranche de 1 heure **avant le début des épreuves, et seront closes 30 minutes avant le début des épreuves.**

6-2- Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur licence ou le **certificat médical datant de moins de un an.** En contre partie, l'organisateur leur remettra leur plaque de guidon ainsi que toutes les informations utiles concernant le déroulement de l'épreuve.

7- MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

7-1- Pour toutes les épreuves de TRJV, seul les vélos de type cross country seront acceptés.

7-2- Seules des modifications telles que : plateaux, bar ends, pédales et pneus sont autorisées entre deux épreuves, en fonction du type d'épreuve.

7-3- Un contrôle systématique des vélos avant le début de chaque épreuve sera effectué dans la zone d'accueil au moment du briefing. Le non respect de la conformité du matériel entraînera le refus de départ.

7-4- Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent, ainsi que de son entretien.

7-5- Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections dorsales qu'ils utilisent.

7-6- Les embouts de guidon doivent être bouchés, ainsi que toute partie saillante (embouts de câbles...).

8- EPREUVE D'ORIENTATION :

8-1- Caractéristiques :

Il s'agit d'une épreuve individuelle dont l'esprit essentiel est la notion d'orientation en milieu inconnu (relation carte/terrain). Les longueurs et les difficultés seront adaptées suivant les différentes catégories.

8-2- Equipement :

Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

8-3- Catégorie Pupille :

8-3-1 Matériel :

Chaque concurrent disposera d'une carte au 1/25000ème en couleur sur laquelle figureront un itinéraire à respecter et des points signalant des postes (balise type orientation) à localiser sur le terrain.

Un carton de contrôle sera fourni par l'organisation au coureur qui devra le remettre à l'arrivée.

8-3-2 Fléchage :

Le parcours sera également fléché et sécurisé (panneaux stop et/ou rubalise sur les chemins non conformes au tracé).

Sur le parcours seront disposées des balises de type course d'orientation, bien en vue.

8-3-3 But :

Retrouver les balises concernant la catégorie (attention, il y aura un plus grand nombre de balises sur le terrain que de points figurant sur la carte). Il s'agit du principe communément baptisé "vraies/fausses balises".

Le coureur ne devra pointer sur ce carton que les balises le concernant à l'aide d'une pince jointe à la balise.

8-3-4 Ordre de départ :

Il se fera toutes les 3 minutes.

8-3-5 Classement :

Il se fera de la façon suivante :

- nombre de postes correctement pointés
- le temps réalisé servira uniquement à départager les concurrents en cas d'ex aequo.
- les points affectés seront ceux de la grille générale située en annexe.

8-3-6 Pénalités ou sanctions :

La perte du carton de contrôle entraînera une rétrogradation au classement après le dernier concurrent classé dans les règles.

8-3-7 Durée de l'épreuve :

35 à 40 minutes

8-4 Catégories Benjamins, Minimes et Cadets :

8-4-1 Matériel :

Chaque coureur disposera d'une carte au 1/25000ème sur laquelle figureront des points signalant les balises à retrouver.

Un carton de contrôle fourni par l'organisation à remettre à l'arrivée.

8-4-2 But :

Il s'agit d'une course au score pendant laquelle, il faudra retrouver les balises mentionnées sur la carte. Benjamins: 10 balises maxi Minimes, Cadets : 15 balises maxi

Un nombre de points sera établi par balise en fonction de sa difficulté d'accès (technique ou physique).

8-4-3 Ordre de départ :

Il se fera toutes les 3 minutes.

8-4-4 Fléchage :

Le parcours sera légèrement fléché et sécurisé (panneaux stop et/ou rubalise sur les chemins non conforme au tracé).

8-4-5 Durée de l'épreuve :

Une durée d'épreuve sera imposée en fonction des possibilités des parcours. Cette durée sera communiquée au briefing d'avant épreuve.

Toutefois, les durées ne devront pas dépasser 60 minutes pour les Benjamins et 80 minutes pour les Minimes et les Cadets.

8-4-6 Classement :

Il prendra en compte :

- le total des points affectés aux balises pointées
- les pénalités éventuelles
- en cas d'ex aequo, le temps départagera les concurrents
- les points affectés seront ceux de la grille

8-5 Pénalités ou sanctions :

En cas de dépassement du temps d'épreuve théorique imparti, le coureur sera pénalisé en points, par tranche de 2 minutes de retard (3pts/tranche de 2 minutes sur le nombre de points des balises additionnées).

La perte du carton de contrôle entraînera une rétrogradation au classement après le dernier classé dans les règles.

Il est strictement interdit pour les accompagnateurs et les concurrents, autres que les personnes accréditées par l'organisation, d'aller repérer les parcours par n'importe quel moyen.

Il est strictement interdit de communiquer avec les concurrents par toute personne autre que des personnes accréditées par l'organisation, et ce par n'importe quel moyen, que se soit oralement ou technologiquement, à partir de l'entrée dans le parc coureur.

8-6 Contrôle :

Un groupe de contrôleurs sera mis en place par le comité d'organisation. Il sera chargé de veiller au bon déroulement de l'épreuve pour l'ensemble des catégories.

9- CONTRE LA MONTRE :

9-1- CARACTERISTIQUES :

Le parcours devra présenter une variété de terrain(s) capable(s) de mettre en valeur les qualités techniques et physiques des participants (es). L'épreuve se déroulera sur deux manches, seul le meilleur temps sera retenu pour le classement.

9-2- DUREE DE L'EPREUVE :

9-2-1 Le circuit sera composé d'une boucle d'une distance qui devra être effectuée entre 7 et 15 mn par participant.

9-2-2 Chaque concurrent(e) effectuera un tour de circuit.

9-3- DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

9-3-1 Les concurrents s'élanceront toutes les une minutes. Un concurrent rattrapé devra laisser passer son poursuivant et ne pas prendre sa roue sous peine de sanction.

9-3-2 Le départ sera donné en fonction d'un tirage au sort effectué avant le début de l'épreuve, pour la première manche.

La deuxième manche se fera par ordre du classement provisoire de la première manche.

9-3-3 En cas d'incident mécanique empêchant le concurrent de rallier l'arrivée, il ne sera pas concéder un nouveau départ dans la manche en cours.

9-4- ZONE DE DEPART :

9-4-1 Elle sera identique à celle de l'épreuve de cross-country concernant la configuration, l'accès et les positions des concurrents sur la ligne de départ.

9-4-2 Tout concurrents surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

9-4-3 Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course du concurrent.

9-5- EQUIPEMENT :

Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

9-6- REPARATION ET AIDE EXTERIEURE :

9-6-1 Aucun engin suiveur n'est autorisé. Tout participant qui bénéficiera d'une aide matérielle ou d'une autre technique extérieure sera disqualifié.

9-6-2 Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du pilote.

9-6-3 Le remplacement des roues entre concurrents ou par des personnes extérieures est interdit sous peine de disqualification.

9-7- CLASSEMENT :

Le classement sera établi au meilleur temps des deux manches. Toutefois, si lors d'une épreuve il est impossible d'effectuer deux manches mais une, le collège des commissaires se réserve le droit de décider de l'affrontement sur une nouvelle manche uniquement pour les pilotes ex-aequo.

10- EPREUVE DE CROSS-COUNTRY

10-1- CARACTERISTIQUE :

Le parcours devra être adapté aux capacités physiques de la catégorie, concernant les distances et les dénivelés.

Il conviendra de privilégier les aspects techniques influençant le pilotage. En outre, aucune zone de portage ne doit être prévue pour toutes les catégories. **Pour la catégorie Cadets, il conviendra d'appliquer le règlement des épreuves de Coupe de Normandie.**

Le balisage doit être clair sur la totalité du parcours, en outre, il conviendra de signaler les dangers éventuels.

10-2- COURSE :

Aucun adulte autre que les membres de l'organisation et les délégués CRVTT ne sont autorisés à l'intérieur de la rubalise et encore moins comme suiveur, à pieds ou en VTT.

Aucune assistance technique entre concurrents ou avec l'extérieur n'est autorisée, en dehors de la zone technique prévue à cet effet.

Présence d'un vélo balai durant la course pouvant être en mesure d'informer d'éventuels accidents.

Aucun concurrent ne doit gêner la progression des autres concurrents par n'importe quel moyen. Tout concurrent doit laisser le passage à un coureur désirant le doubler, sous peine de mise hors course.

Un tour neutre de reconnaissance sera effectué, accompagné d'un éducateur, par l'ensemble des concurrents.

Arrêt de tous les concurrents dépassés, à l'arrivée du premier de la catégorie.

10-3- SECURITE :

Il sera prévu par l'organisation des dispositifs de secours en cas de problème.

Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

10-4- DUREE DE L'EPREUVE :

Pupilles	: de 10 à 15 minutes
Benjamins	: de 15 à 25 minutes
Minimes	: de 25 à 35 minutes
Cadets	: de 40 à 60 minutes

10-5- ZONE DE DEPART :

10-5-1 L'ordre de départ se fera de la façon suivante :

- Pour la première épreuve de l'année, les pilotes seront placés selon le classement général de l'année précédente. Toutefois pour les **vainqueurs 2014** s'ils changent de catégorie, ils seront placés en première ligne.

- pour les épreuves en cours de saison, c'est le classement général provisoire qui permettra la mise en grille. Pour les Cadets/Cadettes, sera pris en compte le classement provisoire en cours de la Coupe de Normandie.

10-5-2 Pour les Pupilles, Benjamins et Minimes, la 1^{ère} fille sera placée sur la 2^{ème} ligne de départ systématiquement.

10-6- ZONE D'ARRIVEE :

Les concurrents seront considérés en course jusqu'à la proclamation des résultats. En conséquence, ils devront respecter le règlement jusqu'à la fin sous peine de sanctions prévues en fin de règlement.

10-7- REPARATION ET AIDE EXTERIEURE :

10-7-1 Une zone d'assistance technique sera mise en place, elle sera matérialisée par 2 panneaux :

DEBUT D'ASSISTANCE TECHNIQUE

FIN D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Une seule personne par club sera habilitée à entrer dans cette zone et devra se présenter au collègue des commissaires.

10-7-2 L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre et de la fourche.

10-7-3 L'assistance technique n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet.

10-7-4 Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone. Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.

10-7-5 Toute aide extérieure réalisée en dehors de la zone d'assistance entraînera la disqualification du pilote. Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du coureur.

10-7-6 Seul le collègue des commissaires se réserve le droit de modifier le programme du cross country.

11. EPREUVE DE TRIAL :

11.1- CARACTERISTIQUE :

Cette année, un changement d'importance concernant l'épreuve de trial est opéré par la FFC.

Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de 4 zones et de segments adaptés aux catégories de pilotes.

Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

11-2 EQUIPEMENT :

11.2.1 - Le VTT Trial Open-free est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial VTT.

Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type VTT équipés de roues 29 pouces, 27,5 ou 26 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo.

11.2.2 - Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.

11.3 CARTON DE POINTAGE :

Il sera remis à chaque concurrent un carton de pointage récapitulatif des points obtenus sur chaque zone.

Ces cartons doivent être conservés jusqu'à la dernière zone du tour et être remis à la table de course.

En cas de perte, le pilote se verra attribuer les points du dernier concurrent moins 1 point.

L'ordre de passage des coureurs pourra être imposé par groupe en fonction du dossard pour X pilotes. Dans ce cas l'ordre de passage est indiqué sur le carton du pilote et est donné au responsable de la zone après la reconnaissance par le responsable de l'équipe.

11.4 FORMAT DE COURSE :

11.4.1 Le VTT Trial Open free se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone, par tour et X tours en fonction des épreuves (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

11.4.2 Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas

s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

11.5 ZONES :

11.5.1 – Présentation

Le VTT Trial Open-Free, consiste à franchir des sections de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces sections sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque section comportera un maximum de 31 pts. Dans chaque zone, des points de bonification pourront être acquis en fonction des appuis effectués.

Maximum 10 points acquis au départ.

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

11.5.2 – Entrée de zone

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone. On est entré dans la zone lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne de départ.

On est sorti de la zone lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne d'arrivée.

11.5.3 – Portes

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes.

Elles ont 3 valeurs différentes :

- **Flèches rouges** : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- **Flèches bleues** : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- **Flèches vertes** : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3. De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

11.5.4 – Temps de référence par zone

Le pilote dispose de 2min 30s pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2min 30s. Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

11.6 DÉCOMPTE DES POINTS :

Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies.

A chaque passage d'une porte, il marque les points de la porte franchie.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d'assurance par exemple), les points de cette porte sont comptés. Par contre, il prend une pénalité.

S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence: axe de la roue arrière).

Tant que la porte n'est pas complètement franchie les «retours en arrière» sont autorisés.

Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone. Il conserve également toutes ses bonifications.

11.7 ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS :

- Franchissement de la zone avec 5 appuis.
- Passer une porte à l'envers.
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- Roue avant en dehors du portique d'entrée. Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un Obstacle.
- Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- Dépassement du temps imparti.

Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points mais perd tous ses points de bonification.

11.8 BONIFICATIONS :

Chaque concurrent possède à l'entrée de chaque zone un capital de 10 points de bonification.

Ce capital sera réduit à chaque fois qu'il prendra un appui lors du franchissement des portes ou à l'intérieur de la zone.

Le pilote doit franchir au moins quatre portes de son choix pour avoir la bonification.

Carton de couleur jaune

Franchissement de la zone sans aucun appui : 10 points de bonification

Franchissement de la zone avec 1 appui : 8 points de bonification
Franchissement de la zone avec 2 appuis : 6 points de bonification
Franchissement de la zone avec 3 appuis : 4 points de bonification
Franchissement de la zone avec 4 appuis : 2 points de bonification
Franchissement de la zone avec 5 appuis : 0 point de bonification

Le pilote qui roule et fait chuter ou survole une flèche conserve la bonification.
Les appuis :

- Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.
- Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo.
- Il est permis de tourner le pied sur place.
- Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

En cas d'arrêt du comptage des points ou de dépassement du temps imparti (2 min 30s), le pilote ne bénéficiera d'aucun point de bonification sur la zone.

Il conservera les points acquis dans les portes.

Le maximum de points acquis par zone est donc de 41, bonus compris.

11.9 RECONNAISSANCE DES ZONES :

A pied uniquement, par équipe, accompagnée d'un cadre technique accrédité, derrière un concurrent d'une équipe les précédant (sans en gêner l'évolution).
Temps de référence 5 minutes.

11.10 INCIDENT MÉCANIQUE :

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident.

Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 7 minutes après le dis incident.

11.11 APPUI :

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte.

Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concerné.

11.12 RUBALISE :

Le concurrent peut pousser la rubalise, le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme une faute.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

Le recul sur une porte déjà franchie n'est pas considéré comme une faute.

11.13 RÉCLAMATION :

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

11.14 CLASSEMENT FINAL ÉPREUVE TRIAL :

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points sur le nombre de tours de 4 zones effectués.

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport à la meilleure bonification obtenue, puis la deuxième bonification, la 3ème, la 4ème.

En cas de nouvelle égalité, priorité sera donnée au coureur dont le comité aura obtenu le meilleur tirage au sort.

12- EPREUVE DE DESCENTE

12-1- CARACTERISTIQUES :

Le parcours suffisamment technique privilégiera l'adresse et non pas la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire.

La distance du tracé sera inférieure à 2 km pour toutes les catégories.

12-2- ORDRE DE DEPART :

Il s'effectuera par catégorie :

- 1er départ Benjamines
- 2ème départ Benjamins
- 3ème départ Minimes Filles
- 4ème départ Minimes Garçons
- 5ème départ Cadettes
- 6ème départ Cadets
- 7ème départ Pupilles Filles
- 8ème départ Pupilles Garçons

Chaque coureur sera espacé de 1 minute et une pause de 3 minutes minimum aura lieu entre les différentes catégories.

12- 3- EQUIPEMENT :

L'ensemble des participants, coureurs et encadrements devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course.

- * Casque intégral d'origine fortement conseillé
- * Protection dorsale (camelback plein toléré, sac à dos plein de vêtement sous le maillot)
- * Manches longues, gants longs obligatoires
- * Coudières et genouillères obligatoires
- * Pantalon long obligatoire
- * Protèges tibias obligatoires

12-4- VERIFICATION :

Le port de ces équipements sera contrôlé par des commissaires de course au départ avant le start de départ.

12-5- RECONNAISSANCES OFFICIELLES :

Elles auront lieu à pied avec un responsable de la CRVTT et un éducateur par catégorie. En dehors de ces périodes, l'accès au parcours sera INTERDIT.

12-6- COURSE :

L'épreuve de descente se déroule en trois manches. Le classement prendra en compte le cumul des deux meilleures manches. En cas d'ex-aequo, le temps de la moins bonne des manches départagera les coureurs impliqués.

Un concurrent rattrapé devra laisser le passage à son poursuivant sous peine de sanction et respecter le parcours dans son intégralité.

13 EPREUVE DE XCE :

13-1- CARACTERISTIQUES :

Le parcours suffisamment technique privilégiera l'adresse et non pas la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire.

La distance du tracé sera unique pour toutes les catégories, toutefois si besoin une déviation sera prévue pour les pupilles.

13-2- ORDRE DE DEPART :

Il s'effectuera par catégorie :

- 1er départ Pupilles Filles
- 2ème départ Pupilles Garçons
- 3ème départ Benjamins
- 4ème départ Benjamins
- 5ème départ Minimes Filles
- 6ème départ Minimes Garçons
- 7ème départ Cadettes
- 8ème départ Cadets

Chaque départ sera donné si la piste est dégagée, par une liaison radio indépendante de l'organisation en générale entre le départ et l'arrivée.

13- 3- EQUIPEMENT :

L'ensemble des participants, coureurs et encadrements devra disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course.

- * Casque avec jugulaire attaché

13-4- VERIFICATION :

Le port de ces équipements sera contrôlé par des commissaires de course au départ avant le START de départ.

13-5- RECONNAISSANCES OFFICIELLES :

Elles auront lieu à pied avec un responsable de la CRVTT et un éducateur par catégorie. Lors de ces reconnaissances, la piste sera médicalisée. En dehors de ces périodes, l'accès au parcours sera INTERDIT.

13-6- QUALIFICATIONS :

Chaque pilote fera un passage individuel chronométré sur le parcours. Cela permettra d'établir des carrés de coureurs en prenant soin de mettre les 4 meilleurs temps dans des carrés différents et ainsi de suite.

13-7-PHASES FINALES

Voir le tableau ci-dessous pour la finale et la petite finale :

1/8^{ème} de finale :	¼ de finale	½ finale	finale
Poule A (1 ; 9 ; 17 ; 25)	1 ; 9 ; 18 ; 10		
Poule B (2 ; 10 ; 18 ; 26)		1 ; 18 ; 11 ; 20	
Poule C (3 ; 11 ; 19 ; 27)	3 ; 11 ; 20 ; 4		
Poule D (4 ; 12 ; 20 ; 28)			1 ; 18 ; 14 ; 22
Poule E (5 ; 13 ; 21 ; 29)	21 ; 29 ; 14 ; 22		
Poule F (6 ; 14 ; 22 ; 30)		15 ; 23 ; 14 ; 22	
Poule G (7 ; 15 ; 23 ; 31)	15 ; 23 ; 24 ; 32		
Poule H (8 ; 16 ; 24 ; 32)			

Le tableau de la petite finale se fera sur ce principe en prenant les deux derniers pilotes de chaque carré lors des 8^{ème} de finale initiale. A chaque manche, le temps de chacun servira à choisir son couloir de départ en donnant la priorité au meilleur temps et ainsi de suite.

Les coureurs doivent impérativement respecter le parcours balisé sous peine de disqualification de la manche.

Des avertissements pourront être donnés à un pilote ayant occasionné un problème aux autres sans intention. Une exclusion peut avoir lieu si une faute a été commise intentionnellement. Toutes les décisions prises par les commissaires sont sans appel.

13-8-CLASSEMENT :

Le classement final se fera de la façon suivante :

Les quatre premiers du tableau final puis au temps des éliminés des demi finales, puis des ¼ de finale et ensuite les pilotes sur le même principe pour le tableau de la petite finale.

14 COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENTS :

14-1 CLASSEMENT PAR EPREUVE :

Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve pour le classement individuel. Toutefois sur les épreuves combinées, il sera affecté un coefficient de 1,1 à cette grille (grille en annexe) sur l'une des épreuves de la journée afin d'éviter les ex-æquo. La discipline choisie par l'équipe technique en concertation avec le collège des commissaires sera annoncée au briefing de départ. A chaque journée de combiné l'épreuve choisie ne sera pas la même de façon à respecter l'équité sportive.

Ex : épreuve de trial : le premier marquera $150 * 1,1 = 165$ points et ainsi de suite pour les autres places.

PLACES	POINTS	PLACES	POINTS	PLACES	POINTS	PLACES	POINTS
1	150	26	90	51	40	76	15
2	147	27	88	52	39	77	14
3	144	28	86	53	38	78	13
4	141	29	84	54	37	79	12
5	138	30	82	55	36	80	11
6	135	31	80	56	35	81	10
7	132	32	78	57	34	82	9
8	129	33	76	58	33	83	8
9	126	34	74	59	32	84	7
10	123	35	72	60	31	85	6
11	120	36	70	61	30	86	5
12	118	37	68	62	29	87	4
13	116	38	66	63	28	88	3
14	114	39	64	64	27	89	2
15	112	40	62	65	26	90	1
16	110	41	60	66	25	91	1
17	108	42	58	67	24	92	1
18	106	43	56	68	23	93	1
19	104	44	54	69	22	94	1
20	102	45	52	70	21	95	1
21	100	46	50	71	20	96	1
22	98	47	48	72	19	97	1
23	96	48	46	73	18	98	1
24	94	49	44	74	17	99	1
25	92	50	42	75	16	100	1

PROCEDURE PARTICULIERE POUR LES CADETTES ET CADETS :

Pour cette catégorie, une procédure particulière est mise en place sur les épreuves de type combiné:

Tout cadet ou cadette participant à une manche de Coupe de France de cross country le jour d'une épreuve combinée, se verra attribuer les points de la 5^{ème} place

de l'épreuve à coefficient et les points de la 5^{ème} place de l'épreuve sans coefficient, selon les conditions suivantes :

- **Informé la Présidente de la CRVTT de son absence à la manche concernée par écrit uniquement.**
- **Justifier de sa participation à une manche de Coupe de France de cross country**
- **Avoir fait dans les 100 premiers de la manche de Coupe de France pour les cadets et dans les 15 premières pour les cadettes.**

14-2CLASSEMENT PAR EQUIPE :

Le classement par équipe par épreuve prendra en compte le coureur le mieux classé du club que ce soit un garçon ou une fille. En cas d'absence de concurrents dans une catégorie, il sera attribué la dernière place du classement de cette catégorie, afin de permettre à tous les clubs d'être classés.

14-3 CLASSEMENTS INTERMEDIAIRES :

Les classements intermédiaires seront communiqués entre deux épreuves s'il y en a plusieurs dans la journée ou dans le NORMANDIE CYCLISME, entre deux manches.

14-4 CLASSEMENT GENERAL :

Un classement général individuel sera établi en prenant en compte toutes les manches d'épreuves combinées moins une épreuve et tous les manches des épreuves de cross country moins une épreuve en ouverture des coupes de Normandie de cross country à condition qu'il y ait au moins 4 manches de XC et 4 manches de combinés. Pour les cadets/cadettes, les épreuves de cross des manches de coupe régionale compteront pour le classement final du TRJV.

Il sera possible en 2015 d'intégrer une épreuve en cours d'année. Cette manche comptera donc dans le classement général à condition qu'elle soit annoncée sur le site et le journal du comité un mois à l'avance.

Sera déclaré vainqueur dans la catégorie, le concurrent ayant totalisé le plus grand nombre de points par addition des résultats de toutes les épreuves.

Le classement général final par équipe prendra en compte toutes les manches du TRJV.

15- RECOMPENSES :

Il conviendra de récompenser les trois premiers de chaque catégorie Filles et Garçons, ainsi que les trois premières équipes.

16- PENALITES :

- | | |
|---|----------------------------|
| - Assistance matérielle extérieure durant une épreuve | <i>mise hors course</i> |
| - Circulation en sens inverse du circuit | <i>mise hors course</i> |
| - Refus de céder le passage pour un concurrent rattrapé | <i>pénalités en points</i> |
| - Non-respect du parcours | <i>mise hors course</i> |
| - Non-port des équipements de sécurité au départ | <i>refus de départ</i> |
| - Non port des équipements de sécurité à l'arrivée | <i>mise hors course</i> |
| - Circulation sur les pistes de trial, descente, dual, orientation, | |
| -En dehors des périodes de reconnaissances | <i>mise hors course</i> |
| - Essai durant toute l'épreuve | <i>mise hors course</i> |
| - Parler à un concurrent trialiste | <i>zéro sur sa zone</i> |
| - Communication au cours de l'épreuve d'orientation | <i>mise hors course</i> |

17- RECLAMATION :

Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées par écrit dans un délai de 60 minutes après l'arrivée.

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées par écrit par le responsable de club concerné dans un délai de 30 minutes après la parution des résultats.

Le collège des commissaires règle le différent immédiatement en se réunissant sur place.

Ses décisions sont sans appel.

18- ORGANISATION :

Il conviendra de prévoir :

- * Un lieu abrité afin que les commissaires et l'organisation puissent établir les résultats des courses.
- * Des repas froids pour les membres de l'organisation.
- * Des récompenses pour les trois premiers de chaque catégorie.
- * Un poste de lavage vélo si possible.

19- CRVTT :

La CRVTT peut mettre à disposition des bénévoles et des commissaires pour les organisations, mais aussi :

- * Des balises et pinces CO pour l'orientation
- * Des moyens de liaisons radios
- * De la rubalise
- * Des cartons de route pour le trial et l'orientation.

ANNEXE : Grille de points de l'épreuve a coefficient 1,1

PLACES	POINTS	PLACES	POINTS
1	165	21	110
2	161.7	22	107.8
3	158.4	23	105.6
4	155.1	24	103.4
5	151.8	25	101.2
6	148.5	26	99
7	145.2	27	96.8
8	141.9	28	94.6
9	138.6	29	92.4
10	135.3	30	90.2
11	132	31	88
12	129.8	32	85.8
13	127.6	33	83.6
14	125.4	34	81.4
15	123.2	35	79.2
16	121	36	77
17	118.8	37	74.8
18	116.6	38	72.6
19	114.4	39	70.4
20	112.2	40	68.2